



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-cinquième réunion du Groupe régional Afrique-Océan Indien pour la planification et la mise en œuvre (APIRG/25)

7 - 11 novembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités définies dans le plan régional de navigation aérienne**3.1 Résultats de la cinquième réunion du Sous-groupe "Exploitation des aéroports et de l'espace aérien" (AAO/SG5)***(Présenté par le Secrétariat de l'AAO/SG)*

Résumé

Le présent document présente les résultats de la cinquième réunion du Sous-groupe de l'Exploitation des aéroports et de l'espace aérien de l'APIRG (AAO/SG5), tenue virtuellement du 23 au 26 août 2022.

Le Sous-groupe a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions/Décisions de l'APIRG/24 relatives aux domaines de l'AAO/SG. La réunion a également discuté des réalisations et des défis en matière d'exploitation des aéroports et de l'espace aérien et a proposé des mesures de suivi. La réunion a examiné l'état de la mise en œuvre de projets spécifiques adoptés par l'APIRG, identifié les éléments ASBU applicables à la Région AFI et discuté des questions liées à l'élaboration du volume III de l'AFI e- ANP. Enfin, la réunion a discuté des questions liées aux activités à coordonner avec les SST de RASG-AFI.

Les mesures à prendre par la réunion **figurent au paragraphe 3**

REFERENCE(S) :

- Doc 7300, Convention relative à l'aviation civile internationale, 1944
- Doc 9750, Plan mondial de navigation aérienne, 6^{ème} édition
- Doc 7474, Plan de navigation aérienne - Région Afrique-Océan Indien
- Doc 10115, Rapport de la treizième Conférence sur la navigation aérienne (2018)
- Rapports APIRG
- Rapport AAO/SG4
- TdR AAO/SG

Objectif(s) stratégique(s) : Ce document de travail porte sur les Objectifs stratégiques : **A** – Sécurité, **B** – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, **D** – Développement économique du transport aérien et **E** - Protection de l'environnement.

1. INTRODUCTION

1.1 Cent quarante-deux (142) participants des Etats de la région AFI et des organisations régionales et internationales ont participé à la réunion.

2. DISCUSSION

2.1 Les participants à la réunion ont examiné neuf (09) points de l'ordre du jour, tels qu'ils figurent dans le Rapport de la réunion présenté à l'annexe 1 de la présente note de travail.

2.2 La réunion était présidée par M. Billy Diabasenga Kusuamina (République démocratique du Congo) et M. Nathan Kaluba (Zambie), Vice-Président. Les Experts des Bureaux régionaux de l'ESAF et du WACAF de l'OACI ont assuré le Secrétariat de la réunion.

2.3 Les participants à la réunion ont examiné les Conclusions et Décisions de la réunion de l'APIRG/24 concernant le Sous-groupe. L'état d'avancement de la mise en œuvre des projets AAO/SG a également été examiné. La réunion a finalement passé en revue les réalisations de l'AAO/SG ainsi que les défis rencontrés.

2.4 Treize (13) projets de Conclusions/Décisions ont été adoptés par la réunion de l'AAO/SG5. Le présent document présente les projets de Conclusions/Décisions qui attirent l'attention de l'APIRG.

Examen des Conclusions/Décisions de l'AAO/SG4 et des Conclusions/Décisions de la réunion de l'APIRG/24 relatives aux domaines de l'AAO/SG

2.5 Les participants ont passé en revue les Conclusions et Décisions de l'APIRG et du RASG-AFI relatives au mandat du Sous-groupe des AAO, ont pris note des progrès accomplis et ont exhorté les États et les organisations à accélérer la mise en œuvre des points en suspens.

2.6 L'état actualisé de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG est fourni à l'**annexe 2** du rapport de l'AAO/SG.

Point 3 de l'ordre du jour : Réalisations dans le domaine de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien

Identification des éléments ASBU applicables

2.7 Les participants ont examiné la question de l'identification des éléments ASBU applicables à la Région AFI dans l'espace aérien et l'exploitation des aéroports. L'identification a pris en compte l'approche basée sur les performances, le concept et les critères qui avaient été utilisés par le Secrétariat pour évaluer l'applicabilité des éléments ASBU dans la Région AFI. La réunion a donc proposé que les éléments ASBU identifiés soient applicables à la Région.

2.8 La réunion a donc formulé le projet de conclusion suivant :

Projet de conclusion 25/XX: *Adoption des éléments ASBU applicables au domaine de l'exploitation de l'espace aérien et des aéroports dans la Région AFI*

Que, afin d'aligner le plan de navigation aérienne régional AFI sur le GANP, les éléments ASBU, tels qu'identifiés dans les annexes 3 et 4 du rapport AAO/SG5, soient applicables au domaine de l'exploitation de l'espace aérien et des aéroports dans la région AFI.

Outil de collecte de données ASBU et état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables

2.9 Les participants ont noté que le Secrétariat avait mis au point un modèle de collecte de données fondé sur Excel, comme indiqué à l'annexe 5 du rapport. La réunion a également été informée de la mise en place d'une plateforme en ligne développée par le secrétariat pour faciliter la collecte de données et l'automatisation de la génération de tableaux de bord sur la mise en œuvre de l'ASBU. Les participants ont noté que l'interface utilisateur de la plate-forme développée tirerait parti de l'expérience du modèle de manuel.

2.10 La réunion a ensuite formulé le projet de conclusions suivant :

Projet de conclusion 25/XX: *Collecte de données et établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'ASBU*

Que, afin de mettre à jour l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments de l'ASBU par le biais de rapports continus et d'une analyse axée sur les données dans la Région :

a) Les États utilisent le modèle de collecte de données, tel qu'il est présenté à l'annexe 5 du rapport AAO/SG5, et rendent compte aux Bureaux régionaux de l'OACI tous les trimestres sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU jusqu'à ce que la plateforme en ligne soit achevée.

b) Les États migrent vers la plateforme en ligne pour la collecte de données et la communication des informations lorsque la plateforme sera terminée.

Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes

Elaboration du plan directeur ATM de l'AFI (AAMP)

2.11 La réunion a examiné les progrès réalisés dans l'élaboration de la Vision 2045 de l'AFI ATM, du Concept d'exploitation futur de l'AFI (AFI CONOPS) et du Plan directeur de l'AFI ATM (AAMP), et a noté que ces documents étaient à un stade avancé d'achèvement. La réunion a demandé au Secrétariat de distribuer les documents aux États et aux parties prenantes pour leur examen final et leurs commentaires avant la fin du 31 décembre 2022.

Examen du Plan d'urgence de l'AFI ATM (AFI ATM CP)

2.12 Les participants ont noté que le Plan de contingence de la région AFI (AFI ATM CP) avait été revu pour tenir compte des enseignements tirés depuis la publication de la deuxième édition. La réunion a également pris note de la mise à jour des coordonnées des points focaux des plans d'urgence ATM des États/FIR. La réunion a en outre noté la nécessité d'effectuer un exercice de simulation pour tester le plan et s'assurer de sa robustesse et de son efficacité et a recommandé qu'il soit réalisé d'ici la fin du mois de mars 2023.

Les participants ont donc formulé le projet de conclusion et le projet de décision ci-après :

Projet de Conclusion 25/XX: *Adoption du Plan d'Urgence AFI ATM (AFI ATM CP)*

Que, pour faciliter la mise en œuvre des dispositions d'urgence dans la région, la composition révisée de l'équipe de coordination du plan d'urgence de l'AFI ATM et la troisième édition du plan d'urgence de l'AFI ATM figurant dans les annexes 8 et 9 du rapport de l'AAO/SG5 soient approuvées.

Projet de Décision 25/XX: *Efficacité du Plan d'Urgence AFI ATM (AFI ATM CP)*

Que, pour assurer l'efficacité de l'AFI ATM CP, un exercice sur table soit réalisé par l'Equipe de coordination des mesures d'urgence (CCT) de l'AFI d'ici le 31 mars 2023.

Espace aérien de route libre de l'AFI (AFI FRA)

2.13 La réunion a été informée de l'approche en trois groupes, à savoir l'Afrique occidentale et centrale, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, que l'équipe du projet a adoptée pour assurer une mise en œuvre harmonisée du FRA dans la région AFI.

2.14 La réunion a également noté que chaque groupe tiendra des réunions virtuelles pour examiner les lacunes identifiées, développer des évaluations de sécurité au niveau régional et convenir des plans d'action qui seront harmonisés lors de la réunion en présentiel à Maurice du 24 au 28 octobre 2022. L'objectif principal sera d'examiner le niveau de préparation au niveau régional et de convenir de la date de mise en œuvre conformément à la feuille de route proposée. La réunion a donc formulé le projet de conclusion suivant :

Projet de conclusion 25/XX: *Mise en œuvre de l'espace aérien de route libre AFI (AFI FRA)*

Que, pour normaliser la mise en œuvre du FRA dans la région AFI :

a) *La 2e édition de l'AFI FRA CONOPS, qui introduit le modèle normalisé de publication du FRA comme dans l'annexe 10 du rapport AAO/SG5, soit approuvée ;*

b) *Les États qui ont mis en œuvre le FRA soient encouragés à partager les enseignements tirés de leur expérience.*

ARMA RVSM et sécurité opérationnelle

2.15 Les participants ont pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de SLOP et ont exhorté ceux qui ne l'avaient pas encore fait à accélérer le processus afin d'améliorer la sécurité opérationnelle dans la région.

2.16 La réunion a noté avec préoccupation la tendance émergente qui affecte la sécurité dans l'espace aérien RVSM de l'AFI associée à l'attribution et à l'utilisation du FL420 par les aéronefs opérant

en dehors de l'espace aérien RVSM. La réunion a identifié cette préoccupation comme l'un des problèmes émergents nécessitant une sensibilisation aux risques de sécurité associés.

2.17 Afin de traiter les points ci-dessus de manière coordonnée, les participants à la réunion ont formulé le projet de conclusions ci-après :

Projet de conclusion 25/XX: Amélioration de la sécurité dans l'espace aérien RVSM de l'AFI.

Que, pour améliorer la sécurité continue de l'espace aérien RVSM dans la Région AFI :

- a) *Les États sensibilisent les ATC et les pilotes aux risques liés à l'attribution du FL420 aux aéronefs ;*
- b) *Les États signalent l'utilisation du FL420 par les pilotes et l'ATC à l'ARMA dans le cadre des données RVSM déclarées; et*
- c) *L'ARMA organise des ateliers annuels pour les Gestionnaires de projet nationaux RVSM (NPM)*

Projet de conclusion 25/XX: Nomination des points focaux nationaux pour les questions de RVSM

Que, pour améliorer la coordination avec l'ARMA, le Secrétariat coordonne avec les États la nomination de leurs Gestionnaires de projet national (NPM) et des points focaux alternatifs en matière de RVSM d'ici décembre 2022.

Projet de révision de l'attribution et de l'assignation des codes AFI SSR (ASCAAR)

2.18 Un rapport détaillé a été présenté à la réunion sur la mise en œuvre réussie du plan de gestion du code SSR pour les quatre domaines de performance (PA) adoptés pour la mise en œuvre du projet. Une voie à suivre a été présentée à la réunion, qui a noté que le projet ASCAAR était arrivé à maturité et pouvait être conclu avec succès.

2.8 La réunion a donc formulé le projet de conclusion suivant :

Projet de Conclusion 25/XX: Rapport sur la mise en œuvre de la CMP SSR de l'AFI

Que, pour conclure la mise en œuvre du Plan de Gestion des Codes AFI SSR (AFI SSR CMP), le rapport de mise en œuvre du Projet ASCAAR en annexe 11 au rapport AAO/SG5 soit approuvé.

Enquête sur les compétences en ATS

Les résultats de l'enquête sur les compétences en ATS ont été présentés à la réunion, avec les recommandations spécifiques suivantes:

- i.) les États doivent identifier les différences entre les programmes de formation et développer un mécanisme d'harmonisation des programmes de formation et d'abrégement des études.
- ii.) Les États doivent élaborer un plan pour accélérer la formation sur les questions émergentes dans la Région AFI par l'intermédiaire des parties prenantes du secteur. Les principaux sujets de formation parmi

les questions émergentes sont le CISM, les facteurs humains (HF), la gestion des menaces et des erreurs (TEM) ; et

iii.) Les États doivent intégrer dans leurs programmes de formation des programmes d'abrégement, de formation en cours d'emploi, d'évaluation récurrente et continue des compétences, conformément au document 10056 de l'OACI.

2.21 Notant que l'étude était achevée, la réunion a formulé le projet de conclusion suivant :

Projet de conclusion 25/XX: Rapport sur l'étude des compétences en ATS

Que,

a) *Le rapport sur l'Etude des compétences en ATS dans la Région AFI présenté à l'annexe 12 du rapport de l'AAO/SG5 soit approuvé et le projet terminé ; et*

b) *Les États mettent en œuvre les recommandations de l'étude.*

Coopération et coordination civiles/militaires;

2.22 La coopération et la coordination civile/militaire se sont principalement concentrées sur l'expérience partagée par la République démocratique du Congo (RDC) sur les questions de mise en œuvre. L'État a résumé son expérience dans deux périodes principales, à savoir l'ère historique de la coopération avant la MOC formalisée et la période après la signature de la MOC. Cette expérience a permis à l'État de mettre en œuvre les meilleures pratiques recommandées par l'OACI.

2.23 La réunion a donc formulé le projet de décision suivant :

Projet de décision 25/XX: Coopération civile/militaire

Que, pour poursuivre la promotion de la coopération civile/militaire, le Secrétariat organise deux ateliers/séminaires d'ici la fin de 2023.

Sommet AFI ATM

2.24 La réunion a rappelé la Conclusion 22/35 (c) de l'APIRG sur la gestion harmonieuse du trafic aérien, qui a invité les Bureaux régionaux de l'OACI à envisager d'accueillir le Sommet de la navigation aérienne de l'AFI sur un système ATM harmonieux pour la Région AFI.

2.25 La réunion a noté l'importance de l'approche et du processus CDM adoptés par l'équipe. L'approche de l'investissement dans les systèmes et les infrastructures par le biais de diverses stratégies, y compris les stratégies de surveillance, de navigation et de communication (CNS), a été soulignée pour

une Gestion du trafic aérien harmonieuse et interopérable sans faille. La réunion a donc formulé le projet de conclusion suivant :

Projet de conclusion 25/XX: Sommet AFI ATM

Que, pour mettre en œuvre des systèmes de Gestion du trafic aérien (ATM) harmonisés, interopérables et transparents qui soutiennent le "Ciel unique africain", le Secrétariat étudie et coordonne avec les parties prenantes concernées l'organisation du Sommet ATM de l'AFI d'ici la fin de 2024.

Mise en œuvre et suivi du GRF

2.26 Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du Format de rapport mondial sur l'état de la surface des pistes (GRF) au moment de la réunion, à savoir que 59 % des États de l'AFI ont mis en œuvre le GRF. La réunion a exhorté les États à assurer la mise en œuvre complète du GRF et à relever tous les défis qui entravent les progrès.

Statut de la certification des aérodromes dans la Région AFI

2.27 La réunion a été informée que le statut de certification des aérodromes dans la région AFI est de 33,1 % pour les États AFI.

2.28 La réunion a encouragé les États à s'attaquer aux principaux problèmes recensés qui ralentissent les progrès de la certification des aérodromes dans l'AFI. Ces défis sont l'insuffisance de la formation et de la qualification des experts en aérodromes, le coût des activités de certification et les problèmes d'organisation. Pour résoudre ces problèmes, la réunion a recommandé que le Secrétariat assure le suivi auprès des États afin d'assurer la mise en œuvre appropriée des mesures convenues.

Formation et qualification du personnel technique de L'AGA (régulateur et opérateurs aéroportuaires) Rapport de l'équipe de projet

2.29 La réunion a été informée des progrès réalisés par l'équipe du projet, y compris la réalisation d'une enquête auprès des États. Il a été signalé que 37,5 pour cent des États avaient répondu au questionnaire d'enquête envoyé par l'équipe du projet et prolongé le délai de réponse pour plus

d'informations jusqu'au 31 octobre 2022. Le rapport de l'équipe de projet figure à l'annexe 13 du rapport AAO/SG5.

Point 4 de l'ordre du jour : Carences de la navigation aérienne

Elaboration du volume III de l'AFI eANP

2.30 La réunion a été informée que, compte tenu de la dernière édition du GANP et des éléments applicables de l'ASBU identifiés pour la Région, le volume III de l'eANP était en cours d'élaboration. L'élaboration du volume III de l'e-ANP a été entreprise en coordination avec l'IIM/SG.

2.31 À cet égard, la réunion a formulé le projet de conclusion suivant :

Projet de conclusion 25/XX: Elaboration du Volume III de l'AFI eANP

Que, pour conclure l'élaboration du Volume III de l'AFI eANP,

a) Le Secrétariat, en coordination avec les Sous-groupes AAO et IIM, finalise le projet de volume III de l'AFI eANP, et le distribue pour examen par les États d'ici le 30 novembre 2022 ; et

b) Les États examinent le projet de volume III AFI eANP et fournissent au Secrétariat leurs commentaires d'ici le 31 décembre 2022, pour finalisation et soumission à l'APIRG par l'intermédiaire de l'APCC pour approbation officielle.

Rapports sur les carences de la navigation aérienne

2.32 La réunion a été informée de l'état d'avancement du développement de l'outil AANDD et de la nécessité pour les États et les organisations de signaler continuellement les carences de la navigation aérienne aux Bureaux régionaux, comme l'exige le manuel de procédures de l'APIRG, et conformément

la Méthodologie uniforme pour l'identification, l'évaluation et la notification des carences de la navigation aérienne approuvée par le Conseil de l'OACI.

Point 6 de l'ordre du jour : Défis de mise en œuvre du Sous-Groupe

2.33 La réunion a noté que les défis rencontrés par le Sous-groupe pour atteindre ses objectifs comprenaient le manque de participation et d'engagement des experts des États, l'indisponibilité des données des États et du secteur et le manque de rapports au Secrétariat.

2.34 La réunion a exhorté tous les participants, États et organisations internationales, à s'engager davantage en participant aux projets, en fournissant des données et en faisant rapport au secrétariat le cas échéant.

Point 8 de l'ordre du jour : Revue du mandat et du programme de travail du Sous-Groupe.

2.35 La réunion a revu et approuvé son futur programme de travail, y compris ses activités et ses réunions. Le projet de programme de travail du sous-groupe figure à l'annexe 15 du rapport de l'AAO/SG5.

2.36 Le projet de décision suivant a été formulé.

Projet de décision 25/XX: Programme de travail futur de l'AAO/SG

Que, pour atteindre les objectifs assignés à l'AAO/SG, le programme de travail de l'AAO/SG présenté à l'annexe 15 du rapport de la réunion AAO/SG5 est approuvé.

3. MESURES A PRENDRE PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Noter les informations fournies dans le rapport de réunion de l'AAO/SG5.
- b) Statuer sur les propositions de projets de Conclusions et de Décisions
